



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Report de paiement des impôts dans le cadre de l'épidémie du covid-19

Question écrite n° 27940

Texte de la question

M. Sébastien Leclerc interroge M. le ministre de l'action et des comptes publics sur le report du paiement des impôts, dans le cadre des difficultés rencontrées par les entreprises lors de l'épidémie du covid-19. De nombreux chefs d'entreprise s'interrogent sur l'opportunité de décaler le paiement des TVA mensuelles et trimestrielles qui sont à payer en mars et avril. Il est important que les entreprises disposent de suffisamment de trésorerie pour tenir et se relancer une fois la crise sanitaire passée. Pour ce faire, de nombreuses entreprises n'ont pas eu d'autre choix que de déclarer la TVA sans pour autant procéder à son paiement. M. le député considère que ces sommes devraient pouvoir automatiquement faire l'objet d'un décalage de paiement jusqu'en juin 2020 et bénéficier d'un étalement de paiement de 6 à 12 mois pour permettre à chaque structure de maintenir sa trésorerie. Même s'il s'agit d'un engagement important pour les finances de l'État, ce geste est vital pour les entreprises. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en place à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Leclerc](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27940

Rubrique : Taxe sur la valeur ajoutée

Ministère interrogé : [Action et comptes publics](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2395

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)